

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer le député qu'en temps normal la Chambre siège jusqu'à la fin de juin.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut, je pense, poser une question supplémentaire. Comme la période des questions est expirée depuis quelques minutes, le député veut peut-être invoquer le Règlement.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement à la Chambre peut-il nous dire quand il s'attend de mettre en délibération l'ordre n° 25 inscrit au nom du gouvernement et qui porte sur les modifications à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique conférant des droits d'enseignement à certains groupes de confessions religieuses à Terre-Neuve?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, cet ordre figure au *Feuilleton* et j'espère m'entretenir avec mes collègues afin de déterminer quand il conviendrait de présenter le bill, surtout à la lumière des projets que pourrait nourrir le gouvernement de Terre-Neuve en ce moment.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, au sujet des travaux de la Chambre, puis-je poser une question supplémentaire au leader du gouvernement à la Chambre. Quand étudierons-nous le bill C-201 concernant l'examen des prises de contrôle par des étrangers? Ce bill est-il au haut ou au bas de la liste?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, le bill occupe un rang élevé sur la liste.

M. l'Orateur: Le député de Spadina se lève-t-il pour invoquer le Règlement.

M. Ryan: Monsieur l'Orateur, je m'efforce depuis un bon moment d'obtenir la parole parce que j'ai une question pressante à poser et que je ne serai pas ici demain.

M. l'Orateur: A l'ordre. Cette question ne peut être soulevée en guise de rappel au Règlement, je pense. La période des questions s'est terminée à 2 h 58, il y a environ sept minutes. Bien des députés attendaient pour poser des questions urgentes, j'en suis certain. Il n'appartient pas à la présidence de déterminer le degré d'urgence des questions. Mais, naturellement, si la Chambre accorde au député de son consentement unanime, ...

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Les députés ne consentent pas à l'unanimité à revenir à la période des questions. Passons à l'ordre du jour.

des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur ...

M. l'Orateur: A l'ordre. Silence, je vous prie. Si les conversations qui ont lieu en ce moment ne se poursuivent pas dans les coulisses, le député aura de la difficulté à commencer son discours. Le député d'Edmonton-Ouest a la parole.

[Français]

L'hon. M. Lambert: Monsieur le président, je vous remercie de votre courtoisie.

On doit se souvenir que, lundi soir, lorsqu'on a ajourné le débat, nous avons parlé de certains faits saillants de l'exposé budgétaire de l'honorable ministre des Finances (M. Turner). J'avais critiqué assez amèrement certains propos du ministre relativement à la modification de la loi sur la sécurité de la vieillesse. Nous avons vu le stratagème du gouvernement et, naturellement, nous allons entendre demain un exposé plus précis sur les propositions du ministre des Finances au sujet de l'augmentation des pensions des anciens combattants, du coût de la vie, etc. Avec tout ce «fla-fla», on voyait le ministre ronronner comme une vieille chatte ou comme un chat.

Si je pouvais obtenir l'attention du ministre, monsieur le président, je pourrais lui exprimer ma pensée. Il se reposait dans les reflets de l'estime qu'il espérait attirer de part et d'autre au sujet des augmentations qu'il proposait pour les vieillards, les anciens combattants et d'autres citoyens.

Même si le ministre a annoncé une augmentation de l'exemption de base pour des contribuables âgés de 65 ans ou plus, il a cependant oublié de dire, par exprès ou par omission, qu'à la fin de l'année fiscale, on perdait la déduction de 3 p. 100 sur l'impôt payable pour l'année 1972. Dès le 1^{er} janvier 1973, une certaine classe de contribuables jouiront de certaines déductions, mais ce qu'on leur accordera de la main droite, on le leur soutirera de la main gauche.

Nous avons déjà vu les jeux de mains de son prédécesseur, mais l'actuel ministre de la Défense nationale (M. Benson) se plaisait non pas à accorder une déduction d'impôt, mais à imposer une surtaxe. Et je n'ai pas besoin de revoir en détail l'exposé qu'il a présenté. Pourtant, nous savons bien que dans l'exposé budgétaire de 1970, on disait que la surtaxe allait tomber d'elle-même à la fin de décembre de la même année. Mais, fait extraordinaire, on a présenté un budget et un «mini-budget», en décembre 1970, pour rétablir la surtaxe de 3 p. 100. Mais ce qui est encore plus étrange—à cause des besoins fiscaux du gouvernement qui voulait en même temps enrayer les forces d'inflation—le gouvernement a jugé bon de réimposer cette surtaxe. C'était là la première volte-face.

• (1510)

Monsieur le président, ce qui est curieux, c'est qu'au mois de juin, l'honorable ministre des Finances de l'époque disait à la Chambre qu'il y avait toute une nouvelle politique d'expansion, bienveillante pour le public canadien, et l'on s'est fait une entorse à l'épaule en se donnant des tapes dans le dos, en se félicitant, disant qu'on avait réduit les taxes parce qu'on avait maintenant éliminé la surtaxe.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 8 mai, de la motion de l'honorable John N. Turner (ministre